

Affaire suivie par Bruno Amat  
Chef du bureau  
[bruno.amat@gard.gouv.fr](mailto:bruno.amat@gard.gouv.fr)  
BA n°

Alès, le 6 septembre 2021

LE SOUS-PREFET

A

DESTINATAIRES IN FINE

**Objet :** comité de suivi et d'information (CSI) de Saint Sébastien d'Aigrefeuille.

Je vous informe qu'une réunion du comité de suivi et d'information (CSI) de Saint Sébastien d'Aigrefeuille aura lieu le 21 septembre 2021, à 14h30, au foyer communal des Druilles à Saint Sébastien d'Aigrefeuille.

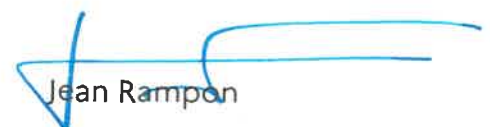
L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

- étude sanitaire et environnementale (ESE) :
  - présentation des résultats (GEODERIS) ;
  - présentation des investigations complémentaires (ADEME) ;
  - suites réservées à l'ESE (DREAL).
- intervention de l'ADEME :
  - rappel du contexte (DREAL) ;
  - présentation des études et des travaux (ADEME).
- questions diverses.

Je vous invite à participer à cette réunion ou, en cas d'empêchement, à vous y faire représenter.

**Le Pass sanitaire sera nécessaire pour participer à la réunion.**

Le sous-préfet,

  
Jean Rampon

## LISTE DES DESTINATAIRES

Mme la députée Catherine Daufès-Roux,  
Mme la sénatrice Vivette Lopez,  
M. le sénateur Denis Bouad,  
M. le sénateur Laurent Burgoa ,  
Mme la présidente du conseil régional,  
Mme la présidente du conseil départemental du Gard,  
M. le président de la communauté d'agglomération Alès Agglomération,  
M. le maire de Saint Sébastien d'Aigrefeuille,  
M. le maire de Générargues,  
Mme le maire d'Anduze,  
Mme le Maire de Corbès,  
Mme la Maire de Saint Jean du Pin,  
M. le Maire de Mialet,  
M. le président du SMAGE des Gardons,  
M. Le président de l'association de défense de la vallée de l'Amous,  
M. le président de l'association l'Aigrefeuille,  
M. le président de la fédération des associations Cévenoles environnement nature,  
M. le président de l'association soleil de plomb,  
M. le président de l'association de chasse de Saint Sébastien d'Aigrefeuille,  
M. le délégué territorial de l'agence régionale de santé ,  
M. le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement,  
M. le directeur départemental des territoires et de la mer,  
M. le directeur départemental de la protection des populations,  
M. le délégué régional de l'ADEME,  
M. le directeur de Géoderis.